Pays
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
de l'Ourcq

## Réunion de Conseil communautaire du 22/10/2010 à 19H45

## Salle La Dhuiséenne à Dhuisy

## Compte-rendu

***Étaient présents*** **:**

*CHARLES-AUGUSTE BENOIST, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, PATRICK CHEVRIER, NELLY CLARTE, FRANÇOIS COSSUT, PHILIPPE COVOLATO, JEAN-LUC DECHAMP, CHRISTOPHE DELANGE, OLIVIER DENEUFBOURG, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, FRANCIS ELU, PASCALE ETRONNIER, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER, MICHÈLE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, FRANCOISE KRAMCZYK, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, LAURENCE LEROUX, DENIS MAHOUDEAU, ROLAND MAUCHE, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, HERVE PERCHET, ROBERT PICAUD, JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME, JEAN-CLAUDE RANZONI, JACQUES ROUSSEAU, ROMAIN SEVILLANO, CHRISTIAN TRONCHE et DENIS WALLE.*

***Absents et ayant donné pouvoir :***

*MARY BICHBICH à DENIS WALLE, EMMANUEL BOUBEKEUR à MICHÈLE GLOAGUEN, JOSIANE CALDERONI à PHILIPPE COVOLATO, ACHILLE HOURDE à DANIEL NICOLAS, CHRISTINE JAVERI à FRANCIS CHESNÉ, BERNARD LAQUAY à CATHERINE GARNIER, YVES PARIGI à GUY MICHAUX, BRUNO PRZYBYL à MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, GERARD REMACHA à CHRISTIAN TRONCHE, ANGELIQUE SAVIN à PIERRE EELBODE et ANNAMARIA SCANCAR à JACQUES ROUSSEAU.*

***Absents :***

*PATRICK LEBRUN, JEAN-CLAUDE LEGRAND, CELINE LIMOSIN, DAMIEN MAURICE, JOSEPH RATANE, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS et LAURENCE WAGNER.*

***Assistaient à la réunion :***

*A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. COFFINET, M. DUCHESNE, J.-P. DURAMPART, A. LAFFORGUE, F. MACQUART et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.*

Il est procédé à l'appel. 41 délégués étant à ce moment présents, le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT donne la parole à Mme GLOAGUEN. Heureuse d'accueillir l'assemblée à Dhuisy, elle informe qu'un concert de l'Orchestre Bernard Mesnil est programmé le lendemain dans cette même salle. Elle souhaite aux délégués une bonne séance de travail.

M. FOUCHAULT informe alors le Conseil de l'arrivée au sein du Conseil communautaire de deux nouvelles déléguées : Mary BICHBICH, nouvellement élue à Armentières-en-Brie (suite à la démission de Mme

PRAGNON) et Francine THIERY, nouvellement élue à May-en-Multien (suite à la démission de Mme MAGRANER). Il accueille Francine THIERY, lui rappelant qu'elle n'a pas voix délibérative ce soir.

M. FOUCHAULT propose d'élire Mme LE NEEL-FAOUCHER comme secrétaire de séance.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. FOUCHAULT invite ensuite P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT demande si certains ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

M. ELU indique qu'un contre-temps l'a empêché d'assister à la dernière réunion de Conseil et qu'il tient à s'excuser notamment auprès de la personne qui lui avait confié un pouvoir.

Aucune remarque n'étant formulée, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 10 septembre dernier.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion de Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

| COCONTRACTANT | Objet | MONTANT HT | DATE DE SIGNATURE | OBSERVATIONS |
|---|---|---|---|---|
| ADREXO | **COMMANDE**<br>PRESTATION DE BOITAGE « GUIDES DU TRI » ET « REGLETTES DU TRI » | 2 938,00 € | 20/09/10 | SEUL PRESTATAIRE A EFFECTUER UNE DISTRIBUTION « SOLO » |
| ADREXO | **COMMANDE**<br>PRESTATION DE BOITAGE DEPLIANTS « OPEN » | 1 310,20 € | 30/09/10 | SEUL PRESTATAIRE A EFFECTUER UNE DISTRIBUTION « SOLO » |
| CABINET GREUZAT | **MARCHE**<br>PRESTATIONS DE DIVISIONS PARCELLAIRES STEP JAIGNES – TANCROU ET CONGIS | 3 610,50 € | 11/10/10 | 2 OFFRES RECUES DONT 1 JUGEE IRREGULIERE |
| BEAUVAIS DIFFUSION | **BON DE COMMANDE SUR MARCHE**<br>FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS | 3 525,00 € | 12/10/10 | 15 000 SACS<br>Total commandes sur 2010 = 102 600 SACS<br>SUR UN MAXIMUM ANNUEL DE 120 000 SACS<br>(soit un montant annuel de 28 200 € H.T.) |
| AZAPRIM | **BON DE COMMANDE SUR MARCHE**<br>IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION – LOT 2 : SUPPORTS SPECIFIQUES RELATIFS A LA COMMUNICATION EN MATIERE DE DECHETS | 3 925,00 € | 18/10/10 | |
| TPLV METIVIER | **COMMANDE**<br>TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RU DE MERANNE, DU BASSIN DE RETENTION ET DES ACCOTEMENTS DU POLE DE SERVICES | 1 100,00 € | 20/10/10 | 2 DEMANDES DE DEVIS |

| RENOUVELLEMENT DE PLACEMENTS BUDGETAIRES DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE 2010 | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **N° ARRETE** | **BUDGET / DUREE** | **MONTANT** | **DATE DE SIGNATURE** | **OBSERVATIONS** |
| 2010-09/04 | BUDGET GENERAL M14 BTN A 12 MOIS | 381 000,00 € | 30/09/10 | |
| 2010-09/05 | BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT BTN A 12 MOIS | 127 000,00 € | 30/09/10 | |

M. FOUCHAULT invite le Conseil à examiner l'ordre du jour.

- **<u>Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) : validation du projet et autorisation donnée au Président de signer le Contrat</u>**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que, candidat à un Contrat Départemental de Développement Durable, le Pays de l'Ourcq s'est vu notifier par le Département une enveloppe globale de 1.337.600 €.

Il fait alors état du travail conjoint réalisé par les services du Département et les services du Pays de l'Ourcq

et des différentes réunions du Comité de suivi qui ont permis d'aboutir à un projet de territoire décliné suivant six axes forts avec l'ambition directrice d'améliorer la qualité de vie des habitants :

Axe 1 - Développement durable (axe transversal)

Axe 2 - Développement de l'offre en termes d'activités culturelles et sportives autour d'équipements structurants à créer

Axe 3 - Développement touristique

Axe 4 - Développement économique et emploi

Axe 5 - Action sociale, accueil petite enfance, insertion et santé

Axe 6 - Logement, transport et accès aux technologies numériques.

M. FOUCHAULT rappelle en outre que le Conseil communautaire a validé l'avant-projet de ce Contrat lors de la séance du 3 octobre 2009 et l'intégration d'une nouvelle action (réalisation d'une Maison de santé pluri-disciplinaire) au programme d'actions quinquennal lors de la séance du 4 juin 2010.

M. GAUDIN regrette que le contrat tel que proposé dans sa dernière mouture n'ait pas été transmis aux délégués communautaires, vue l'importance de cette opération.

M. ELU rappelle que cette dernière mouture est issue du travail conjoint des services du Pays de l'Ourcq et du Conseil Général de Seine-et-Marne et que le Comité de pilotage a validé le document, qui est désormais dans l'esprit du développement durable souhaité par le Conseil Général.

M. ROUSSEAU ajoute que le projet actuel est semblable au projet initial : il comporte simplement des informations supplémentaires et précise les engagements de la Communauté de communes en matière de développement durable.

M. ELU indique que M. GAUDIN souhaite connaître plus précisément ce qui est prévu dans le C3D.

M. CARRE rappelle qu'une fiche action relative à la construction d'une Maison de Santé a été ajoutée. Il remarque que soutenir l'initiative de l'association MSOC à Crouy-sur-Ourcq est un bon début au sein d'un canton déficitaire en médecins, et souligne que les médecins du sud du canton sont en règle générale en fin de carrière. Aussi souhaite-t-il que le projet communautaire favorise l'attractivité du territoire pour les nouveaux médecins.

M. MICHAUX remarque qu'il compte présenter en cours de séance le résultat de l'étude d'opportunité et donner une orientation à la réflexion future.

M. ELU précise qu'il ne prendra pas part au vote sur ce point, car il le fera lors du vote en Assemblée départementale.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à valider le projet de territoire et à l'autoriser à signer le contrat départemental de développement durable avec le Département.

M. LABOURDETTE indique qu'il ne prend pas position car il y a eu des modifications liées aux objectifs de développement durable, et que par conséquent le document est différent.

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la signature de ce Contrat est prévue le 15 décembre prochain.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés, MM. DELANGE, GAUDIN, LABOURDETTE, REMACHA (dont M. TRONCHE a le pouvoir), TRONCHE et Mme ETRONNIER s'étant abstenus, M. ELU n'ayant pas pris part au vote.***

P. COURTIER propose d'envoyer par courriel le document complet de 120 pages. Elle en profite pour demander leur adresse électronique aux délégués présents et fait circuler une feuille dans ce sens.

- **Acquisition de la propriété sise 106 rue J. Jaurès à Lizy-sur-Ourcq dans le cadre d'une vente aux enchères publiques**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la propriété sise 106 rue J. Jaurès à Lizy-sur-Ourcq (une maison

d'habitation de 578 m2, une maison de gardien, sur un parc de 9454 m2) est mise en vente aux enchères publiques, au Palais de Justice de Meaux, le 2 décembre prochain. Il précise qu'une visite du bien est programmée le 24 novembre et que la mise à prix s'élève à 200.000 €.

M. FOUCHAULT remarque alors que la localisation (sur l'axe principal du centre-ville de Lizy-sur-Ourcq) et la valeur architecturale de la bâtisse invitent le Pays de l'Ourcq à s'intéresser à cette vente dans la perspective d'y installer certains services d'intérêt général. Il évoque notamment deux projets inscrits dans le programme d'actions du C3D : la création d'un lieu pour l'Office de Tourisme Communautaire et la création d'un lieu culturel comprenant par exemple une médiathèque et des salles d'expression artistique. Il évoque d'autres pistes d'utilisation possible notamment celles concernant le volet économique (immobilier d'entreprise, télécentre, service Accès...).

Il invite alors chacun à s'exprimer sur ce projet.

En réponse à la question de M. ELU, M. FOUCHAULT indique que le montant maximum qui sera proposé par la Communauté de communes ne peut être précisé dans la délibération afin de ne pas nuire au déroulement des enchères. Il ajoute que la visite des lieux n'est possible que le 24 novembre prochain et qu'il compte la faire avec des professionnels qui pourront préciser le montant des travaux à réaliser.

M. EELBODE souligne que cette acquisition présente l'intérêt d'une démarche de préservation du patrimoine et de valorisation du territoire. Il cite l'exemple de l'équipement culturel récemment créé par le Pays Fertois au sein d'une ancienne maison.

M. PICAUD précise qu'il y a des règles particulières pour les enchères à la bougie et que n'importe qui peut renchérir sur la dernière enchère dans un délai de dix jours après que la dernière bougie s'est éteinte.

En réponse à la question de M. MAUCHE, M. FOUCHAULT indique qu'à titre d'exemple, les travaux de réhabilitation de l'ancien siège communautaire sont estimés à 1.500 € le m 2 et que sur la base de ce ratio, la réhabilitation de la propriété évoquée peut être chiffrée à 2 M € HT. Il ajoute qu'en fonction du projet retenu, des financements extérieurs seront possibles.

M. ELU remarque que le site est idéal, mais que dans ce contexte il serait préférable d'utiliser le droit de préemption qui permettrait de connaître le prix du bien.

M. MICHAUX précise que  le droit de préemption ne peut s'exercer qu'à l'issue des enchères.

M. FOUCHAULT informe qu'il a demandé au service des domaines une estimation de ce bien.

M. LABOURDETTE remarque que la nature et la destination du bâtiment peuvent poser problème, notamment concernant les normes d'accessibilité. Il ajoute qu'il s'agit d'un bel espace, bien situé, mais que la multiplication des activités à l'intérieur peut nuire à son image.

M. EELBODE précise qu'il est risqué d'utiliser le droit de préemption sans avoir un projet précis  et motivé pour ce lieu, car le propriétaire peut remettre en cause l'exercice du droit de préemption. Il rappelle que la commune de Lizy-sur-Ourcq a été déboutée suite à une démarche similaire.

En réponse à la question de M. COSSUT, M. FOUCHAULT indique que ce lieu pourrait en effet abriter une maison de santé, mais qu'une étude sera de toutes façons nécessaire.

En réponse à M. GARNIER, M. MICHAUX précise que la commune de Lizy-sur-Ourcq a utilisé le droit de préemption lors de la mise en vente de cette même maison il y a quelques années pour 235 000 euros. Elle a finalement été déboutée car le projet ne précisait pas de délais. Il souligne qu'il est nécessaire de présenter un dossier très complet et ajoute que le parc de la maison est un espace protégé et boisé auquel on ne peut toucher. Il ajoute qu'il existe de belles possibilités d'extension à condition de respecter l'architecture de la maison et cet espace.

M. FOUCHAULT précise que l'avocat consulté a déconseillé l'exercice du droit de préemption par la Communauté de communes et qu'il recommande de participer aux enchères.

M. PICAUD recommande que la Communauté de communes fasse savoir qu'elle entend participer aux enchères car cela pourra dissuader certains investisseurs.

M. FOUCHAULT propose au Conseil que le montant maximum soit arrêté lors d'une réunion du Bureau en présence de Mme GUENEZAN, compte-tenu des travaux à prévoir.

En réponse à M. GARNIER, M. MICHAUX précise que la vente ne s'est pas faite il y a quelques années car il s'agissait d'une manœuvre du propriétaire qui souhaitait faire permuter le bien d'une S.C.I. à une autre. Il ajoute que la commune de Lizy ne peut plus acquérir ce bien désormais faute de moyens financiers.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur l'acquisition par la Communauté de communes de la propriété sise 106 rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq dans le cadre d'une vente aux enchères publiques.

M. ELU indique que ce lieu présente, quoi qu'il en soit, un intérêt réel.

P. COURTIER ajoute que cette maison présente un vrai potentiel et que différents projets inscrits dans le C3D peuvent y trouver leur place. Elle souligne qu'il peut être intéressant d'y mixter des thématiques dont la synergie est intéressante, à l'exemple du tourisme et de la culture, ou du tourisme et du développement économique, mais pas de tout mixter.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

M. FOUCHAULT donne la parole à Mme GARNIER qui propose un point sur la dernière réunion de la Commission.

Elle informe le Conseil que le recrutement d'un nouvel agent sur le poste de chargé de mission Culture et Développement Artistique est en cours.

- **Avenant n°4 au contrat d'objectifs 2008 / 2010 avec l'association Danses de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

Mme GARNIER rappelle au Conseil que la Communauté de communes et l'association Danses de l'Ourcq (D2O) ont formalisé le 18 décembre 2007 un partenariat dans le cadre d'un contrat d'objectifs triennal (2007/2008 – 2008/2009 – 2009/2010) comportant comme objectifs :

- diversifier et enrichir l'enseignement des disciplines chorégraphiques,
- diversifier les publics,
- initier des événements autres que le spectacle de danse annuel,
- développer l'emploi et la formation dans le secteur de la danse.

Puis elle propose, sur avis favorable de la Commission, d'autoriser le Président à signer un avenant n°4 afin de fixer le montant de subvention 2009/2010 définitif en intégrant le montant alloué au titre de l'action « Journée Hip Hop » qui n'était pas finalisée au moment de la rédaction de l'avenant n°3. Au titre de l'ensemble des actions menées le montant de subvention 2009/2010 est arrêté à la somme de 26.693,00 € et le solde à verser au titre de la dernière action du Contrat est de 3.351,00 €.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

- **Convention d'objectifs 2010 / 2013 avec l'association Danses de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Les documents nécessaires à l'élaboration de la convention n'étant pas parvenus à temps à la Communauté de communes, M. FOUCHAULT propose au Conseil de retirer ce point de l'ordre du jour.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

- **Convention avec Act'Art 77 concernant la saison Scènes Rurales 2010-2011 : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER rappelle qu'en partenariat avec le Pays de l'Ourcq et les communes membres, Act'Art 77 anime « les Scènes Rurales du Pays de l'Ourcq » depuis une dizaine d'années.

Elle précise qu'il apparait important, dans le cadre du développement d'une politique culturelle propre, de soutenir ce programme et de renouveler la participation à cette action pour la saison 2010-2011 à travers la programmation suivante :

- Cocherel – 9 octobre 2010
- Dhuisy – 19 novembre 2010
- Crouy-sur-Ourcq – 6 février 2011
- Marcilly – 20 mars 2011

Six autres communes du Pays de l'Ourcq soutenant cette action : Congis-sur-Thérouanne, Coulombs-en-Valois, Douy-la-Ramée, Jaignes, Trocy-en-Multien et May-en-Multien.

Suite à l'avis favorable de la Commission, Mme GARNIER propose au Conseil d'autoriser le Président à signer une convention avec Act'Art 77 concernant la saison Scènes Rurales 2010-2011, afin de formaliser les engagements des parties s'agissant de la programmation 2010-2011. Il souligne que dans le cadre de cette convention, est notamment prévue la participation financière du Pays de l'Ourcq à hauteur de 4.268 €.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à se prononcer.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

Mme GARNIER fait ensuite un point sur le rendez-vous qu'elle a eu avec les représentants de l'association E.M.A.A. qui assure pour la première année, depuis la rentrée, un enseignement musical à plus de 40 élèves.

Poursuivant le compte-rendu de la réunion avec la partie Tourisme, Mme GARNIER informe le Conseil qu'elle est actuellement à la recherche d'un local provisoire pour l'Office de Tourisme Communautaire, une cohabitation au sein du local actuel du Syndicat d'Initiative n'étant pas envisagable.

Elle ajoute que la constitution du Comité de Direction de l'Office de Tourisme est en cours, ainsi que l'élaboration d'un Budget prévisionnel pour l'année 2011. Elle indique qu'une réflexion est menée sur le nombre d'heures de travail hebdomadaire de la personne chargée de l'accueil, jusque là employée par le Syndicat d'Initiative ; il est envisagé de recourir, le cas échéant, à une seconde personne pour assurer les ouvertures du week-end.

- **Subvention au Comité d'Animation de Crouy-sur-Ourcq**

Mme GARNIER informe le Conseil qu'au cours de sa dernière réunion, la Commission a analysé la demande de subvention présentée par le Comité d'Animation de Crouy-sur-Ourcq pour la mise en place d'une patinoire à l'occasion du marché de Noël les 26, 27 et 28 novembre 2010 à Crouy-sur-Ourcq.

Puis, elle propose, sur avis favorable de la Commission, de lui allouer une subvention d'un montant de 1.500 €.

M. FOUCHAULT indique que l'association a sollicité une occupation exceptionnelle du gymnase communautaire qui lui a été accordée par la Commission Affaires Sociales, Sport et Santé, avec l'engagement que le public n'aurait accès qu'à la surface où serait installée la patinoire.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

Mme GARNIER indique enfin que l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint-Rémi à Congis-sur-Thérouanne souhaite organiser un événement à l'occasion des Journées du Patrimoine 2011.

## Affaires sociales, Sport et Santé

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MICHAUX qui fait un point sur la dernière réunion de la Commission Affaires Sociales, Sport et Santé.

Il présente les résultats de l'étude d'opportunité relative au renforcement de l'organisation des soins de premier recours sur le territoire.

M. ELU indique que la priorité est de mettre en place une politique de la santé sur le canton. Il considère que l'entente des professionnels de Crouy-sur-Ourcq est une chance à ne pas laisser passer, une démarche à favoriser et accompagner. Il ajoute que ce projet doit néanmoins s'inscrire dans celui de la Communauté de communes.

M. FOUCHAULT ajoute que l'association va déposer un dossier afin d'être reconnue dans le cadre de l'aide apportée par l'Etat aux 250 premières maisons de santé.

M. ELU rappelle enfin que le Conseil Général n'a pas de compétence particulière en la matière, mais qu'il finance le troisième cycle des étudiants en médecine s'engageant à s'installer dans les zones manquant de médecins à l'issue de leurs études. Il précise que deux jeunes médecins s'installeront ainsi sur le canton de Lizy-sur-Ourcq. Il salue le travail du Bureau d'études qui a réalisé un schéma sain constituant une bonne base de travail.

M. CARRE remarque que la situation actuelle, à savoir les médecins de Lizy-sur-Ourcq qui ne souhaitent pas travailler ensemble, ne sera plus valable dans quelques années.

M. ELU souhaite que les délégués communautaires reçoivent les résultats de l'étude.

- **Convention pluriannuelle avec l'Ourcq Handball Club : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°2 à cette convention**

M. MICHAUX rappelle au Conseil que la Communauté de communes et l'O.H.C. ont formalisé le 18 avril 2009 un partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2008-09/2010-11 sur la base des objectifs communs suivants :

- les entraînements des équipes
- les animations baby-hand et mini-hand
- la formation d'entraîneurs
- l'organisation de sorties pour assister aux compétitions de haut niveau.

Il précise que ce projet est décliné en différentes actions : stages, sorties / compétitions de haut niveau, formation aux gestes de 1er secours, formation BAFA, formation d'entraineurs, tournois d'extérieur, championnats, tournoi Mini Hand et Baby Hand.

Il ajoute en outre que, conformément à l'article 4.1 « Montant annuel », il est prévu que « pour les années suivantes, la subvention est fixée par voie d'avenant annuel à la présente convention».

Sur avis favorable de la Commission, il est proposé au Conseil dans le cadre de l'avenant n°2 :

• d'allouer à l'O.H.C. une subvention de 6.439 € pour l'année 2010/2011, en intégrant les excédents dégagés par les actions inscrites au Contrat d'objectifs sur l'année 2009/2010,

• d'intégrer une action 9 « Tournois à domicile » et de prendre acte que les actions 3 et 4 n'auront pas lieu sur l'année.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant concerné.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. GAUDIN suggère que sur les rencontres sportives soit effectuée une « logotisation » de la Communauté de communes ou des maillots imprimés au logo de la Communauté de communes afin d'identifier notre

participation.

- **Convention Ecole Multisports Associative (Conseil Général, O.I.S. et Pays de l'Ourcq) : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. MICHAUX rappelle au Conseil que depuis 2000, l'Office Intercommunal des Sports anime une école multi-sports tous les mercredis de 10h à 12h, en période scolaire, dans le gymnase communautaire R. Bricogne, à Crouy-sur-Ourcq.

Il précise que le Département soutient ce type d'actions qui favorisent l'éducation des jeunes par le sport, par le versement d'une subvention.

Il remarque que cet engagement du Département est formalisé par une convention tripartite Département / Communauté de communes /O.I.S. et invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

M. MICHAUX poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission en rappelant qu'a été mis en place à la rentrée un nouveau système d'inscriptions aux activités Piscine : les personnes intéressées se sont inscrites durant la première semaine pendant le créneau horaire de l'activité souhaitée. M. MICHAUX annonce que cette expérience a été satisfaisante, que les créneaux sont remplis et qu'il n'y a plus de listes d'attentes.

M. GAUDIN indique que ce mode d'inscription a empêché certains habitants du territoire de s'inscrire car les créneaux prévus pour l'inscription étaient trop courts et qu'ils n'ont pu se présenter.

P. COURTIER rappelle que cette formule d'inscription est celle arrêtée par la Commission dans un but d'ouvrir un maximum à de possibles « nouveaux » et qu'après cette première semaine, les usagers ont pu, sans difficultés, s'inscrire sur les places disponibles restantes.

En réponse à la question de M. CARRE, M. FOUCHAULT indique que les résultats de l'enquête sur les modes de garde et la petite enfance seront livrés par le bureau d'étude au cours d'une réunion programmée le 28 octobre. Ce rendez-vous initialement prévu début octobre a été reporté à cause des grèves.

## Transport, Logement

M. FOUCHAULT donne la parole à M. CHESNE qui fait un point sur la dernière réunion de Commission.

M. GAUDIN et M. ELU indiquent que la Commune de Congis-sur-Thérouanne n'est pas compétente pour déterminer l'emplacement de la gare routière du Lycée du Gué-à-Tresmes. M. GAUDIN remarque que le projet de mise aux normes des arrêts de car concerne dans certains cas, des arrêts qui ne sont pas accessibles eux-mêmes. Il demande qu'une étude sur les transports soit réalisée.

M. CHESNE indique que les lignes concernées ont été choisies en accord avec le Conseil Général car ce sont les lignes structurantes du réseau.

M. FOUCHAULT souligne que lors de la révision du P.L.U. faite en vue de la création de l'éco-quartier, la Commune de Congis-sur-Thérouanne aurait pu prendre en compte les problématiques d'accessibilité.

M. ELU indique que pour l'instant il n'y a pas eu de modification du P.L.U..

M. GAUDIN indique que la Commune est d'accord pour modifier le P.L.U. et qu'elle ne dispose pas les éléments pour le faire.

M. FOUCHAULT constate que la Région a engagé des travaux très importants de rénovation du lycée sans intégrer cette problématique de l'accès qui se fait sur la route départementale, et que la Commune aurait pu faciliter la tâche de la Communauté de communes en prévoyant un emplacement dans ses documents d'urbanisme.

M. ELU dit que la compétence appartient à la Communauté de communes.

M. CARRE rappelle qu'il avait proposé l'idée d'assurer le transport des enfants vers les manifestations organisées sur le territoire afin d'éviter une charge trop importante pour les associations et les écoles. Il souligne que cela pourrait valoriser les actions du territoire.

M. FOUCHAULT indique qu'à ce jour sont pris en charge les transports du public scolaire dans le cadre d'actions communautaires (piscine, sensibilisation artistique en milieu scolaire) ou d'actions soutenues par la Communauté de communes (rencontres sportives inter-écoles).

Mme ETRONNIER quitte la séance.

## Urbanisme et Développement durable

M. FOUCHAULT donne la parole à M. ROUSSEAU qui fait un point sur la dernière réunion de Commission.

Celui-ci informe le Conseil que la Société Planète Chanvre a rompu la promesse de vente signée au mois de juillet avec la Communauté de communes pour un terrain sur la Z.A.C. de Grand Champ. L'usine de transformation du chanvre sera finalement implantée sur le territoire de Coulommiers.

En réponse à la question de M. GAUTIER, M. ROUSSEAU précise que la promesse de vente comprenait des clauses restrictives importantes. Il précise que la Communauté de communes a également proposé, en accord avec le Syndicat Mixte Marne-Ourcq, propriétaire, un terrain situé sur la future zone d'activité des Effaneaux à Dhuisy, mais que le P.L.U. de Dhuisy ne permettait pas d'installer ce type d'activité à cet endroit. M. ROUSSEAU admet que la décision de Planète Chanvre est décevante mais compréhensible sur le plan économique.

M. COSSUT rend compte du raisonnement des investisseurs de Planète Chanvre. Il précise que le terrain d'Aulnoy est le seul à proximité à pouvoir accueillir un lieu de transformation agricole. Il ajoute les difficultés rencontrées avec le premier architecte sélectionné qui n'était pas compétent pour ce type de construction.

M. LABOURDETTE indique qu'il y a eu une intervention politique très forte de la part du député-maire de Coulommiers pour accueillir l'usine de transformation du Chanvre et trouve dommageable que le travail des Communautés de communes du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq profite à d'autres collectivités. Il ajoute que la Zone des Effaneaux aurait pu être axée sur ce type d'économies durables. Il remarque que les orientations des agriculteurs en matière de culture d'agro-matériaux restent très bonnes même s'il n'y a pas de bénéfices en termes de développement économique et d'image pour le territoire.

En réponse à une remarque de M. ELU, M. EELBODE précise que M. RIGAULT a refusé de proposer à Planète Chanvre un terrain sur l'espace des 57 ha destiné à Prologis. Il indique que le terrain proposé à Planète Chanvre se trouvait sur une autre partie des Effaneaux, à côté du futur parc logistique, de l'autre côté de l'autoroute.

M. ELU remarque que le projet de Prologis n'aboutira sans doute pas.

M. EELBODE lui indique que rien ne peut être présagé et que l'on attend la prochaine échéance.

M. FOUCHAULT rappelle que c'est notamment la requalification de l'usine en prolongement d'une activité agricole qui empêche Planète Chanvre de s'installer sur les Effaneaux : le P.L.U. de Dhuisy ne permet pas l'installation d'une activité de cette nature.

M. PICAUD remarque que si l'usine de transformation du chanvre ne s'implante pas sur le territoire, il n'est plus pertinent de construire un démonstrateur de l'Eco-bâtiment, d'autant moins que le Pays Fertois se désengage de l'investissement.

M. ROUSSEAU précise que le projet de démonstrateur Eco-bâtiment n'est pas uniquement axé sur les éco-matériaux, mais également sur les économies d'énergie.

M. ROUSSEAU informe qu'il a rencontré M. DAVIS, directeur du C.F.A. du Bâtiment, afin de connaître sa position et que ce dernier, quoique déçu, ne souhaite pas abandonner le projet.

## Aménagement et Travaux

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS qui présente le compte-rendu de la Commission et fait notamment un point sur les projets en cours.

- **Acquisition du terrain d'assiette du château d'eau des Effaneaux : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette acquisition**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que depuis 2008, le Syndicat Mixte Marne Ourcq est propriétaire des parcelles YH1 ( 400 m² ) et YH2 ( 28400 m² ) issues de la ferme des Ecoliers à Dhuisy, classées au PLU en A et en N (lisière du massif boisé classé Natura 2000) et formant un triangle. Il ajoute que la Communauté de communes du Pays Fertois a construit, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, un château d'eau sur le point haut situé au centre de la parcelle YH 2.

Il remarque que ce château d'eau doit intégrer le patrimoine du Pays de l'Ourcq en vertu de la convention entre les deux Communautés de communes du 15 décembre 2006.

M. FOUCHAULT informe alors le Conseil qu'au cours de sa dernière séance (le 6/10/2010), le Comité syndical a décidé de céder ces deux parcelles pour l'euro symbolique (hors frais, hors taxes) à la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur cette acquisition de parcelles et à l'autoriser à signer toute pièce utile à sa formalisation.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

- **Acquisition du terrain d'assiette de la station d'épuration de Vendrest : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette acquisition (annule et remplace la délibération n° 2008-10/04)**

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil qu'au cours de sa séance du 5 juillet 1974, le Conseil Municipal de Vendrest avait décidé d'acquérir la parcelle cadastrée Section E n°131, d'une superficie de 8 ares et 98 centiares pour la somme de un franc, en vue de l'implantation de la station d'épuration de Vendrest-Bourg à Vendrest.

Il ajoute que cette décision n'ayant jamais fait l'objet de constatation par acte authentique devant Notaire, le 18 octobre 2008, le Conseil communautaire a autorisé le Président à acquérir cette parcelle pour l'euro symbolique, afin de régulariser cette situation.

Il fait alors état de différents échanges avec le propriétaire de cette parcelle, et propose au Conseil de valider cette acquisition pour un montant de 1.000 euros, afin de tenir compte de la charge de taxe foncière que le propriétaire a assumée pendant toutes ces années.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à se prononcer sur le projet d'acquisition de cette parcelle, conformément aux conditions ci-dessus exposées.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

- **Construction d'un équipement d'athlétisme à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer le marché avec les entreprises attributaires (corrigeant la délibération n° 2010-09/06)**

M. NICOLAS rappelle au Conseil qu'au cours de sa dernière séance, le 10 septembre 2010, le Conseil a autorisé le Président à signer les marchés concernés pour la construction d'un équipement d'athlétisme à Ocquerre avec les attributaires ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots (délibération n° 2010-09/06).

Il précise alors que lors de la constitution des dossiers de marché pour présentation à la signature, des erreurs ont été relevées sur certains lots :

- Concernant le lot 1 (Terrassements VRD), la même erreur a été relevée dans le rapport d'analyse au niveau de la décomposition du prix de l'offre de chacun des deux candidats. Le montant retenu pour

l'attributaire SCREG, issu du complément d'offre du 29 juillet 2010 et de la correction du rapport d'analyse, est de 748.315,20 € H.T. (/ 746.740,20 dans la délibération n° 2010-09/06). Afin de confirmer la prise en compte de ce montant, une demande de mise au point a été adressée au candidat attributaire et le candidat EIFFAGE, concurrent, a été informé de l'erreur incidente sur sa notation (sans effet sur le classement final des offres).

- Concernant le lot 6 (Mobilier sportif), une erreur matérielle de reprise de la donnée relative au montant de l'offre du candidat DIMASPORT a été relevée dans le rapport d'analyse. Le montant total H.T. est de 53.618,83 € (/ 53.618,33 € dans la délibération n° 2010-09/06), conformément à l'acte d'engagement.

M. NICOLAS fait alors état de la version corrigée du rapport d'analyse (pour les lots 1 et 6) établie par le maître d'œuvre.

Puis M. FOUCHAULT propose au Conseil en conséquence de corriger la délibération 2010-09/06 compte tenu de ces éléments afin d'autoriser le Président à signer les marchés sur les bons montants, s'agissant des lots 1 et 6, pour lesquels les montants étaient erronés, soit pour un montant total corrigé, pour les 17 lots attribués, de 3.408.604,14 € H.T. répartis de la façon suivante :

| N° de lot | Intitulé du lot | Entreprise | Montant € HT |
|---|---|---|---|
| 1 | Terrassement VRD | SCREG / offre variante | 748 315,20 |
| 2 | Stade d'athlétisme et terrain central | Groupement SCREG + ISS ESPACES VERTS + EUROSYNTEC<br>offre variante | 922 861,07 |
| 3 | Eclairage sportif et public | ETS LINGARD | 106 528,00 |
| 4 | Clotures | COMPAGNIE NORMANDE DE CLOTURES | 42 509,00 |
| 5 | Aménagement paysager | ISS ESPACES VERTS | 51 951,08 |
| 6 | Mobilier sportif | DIMASPORT | 53 618,83 |
| 7 | Gros œuvre | COPROM | 545 087,30 |
| 8 | Couverture / charpente métallique | ATELIERS BOIS ET COMPAGNIE | 332 486,10 |
| 9 | Chauffage / ventilation | ILE DE FRANCE CHAUFFAGE | 148 894,49 |
| 10 | Plomberie / sanitaires | ILE DE FRANCE CHAUFFAGE | 64 101,97 |
| 11 | Courants forts / courants faibles | RMH | 61 858,11 |
| 12 | Menuiseries extérieures | AISNE SUD ALU | 64 783,00 |
| 13 | Doublage / cloisons et faux plafond | I.T.G. | 43 848,20 |
| 14 | Peinture / sols souples | PEINTURE ET DECORATION DANIEL TOURET | 30 715,00 |
| 15 | Carrelage Faience | TECHNOPOSE ET BEDEL | 49 798,79 |
| 16 | Métallerie serrurerie | A3 FERMETURES | 60 845,00 |
| 17 | Menuiseries intérieures | API2M | 80 403,00 |

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

- **Assainissement de la commune de Crouy-sur-Ourcq : approbation de l'avant-projet**

M. NICOLAS rappelle au Conseil que suite à une plainte d'un particulier relative à l'assainissement du hameau de Fussy (hameau classé en assainissement collectif), le Préfet de Seine-et-Marne a mis en demeure la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq de réaliser des contrôles de l'ensemble des branchements d'assainissement du hameau de Fussy ainsi qu'une étude permettant d'une part de définir le système d'assainissement à mettre en place sur Fussy et d'autre part de mettre en conformité la station d'épuration de Crouy-bourg.

Il ajoute que s'agissant de la station d'épuration de Crouy-sur-Ourcq – bourg, le dossier de déclaration mentionnait la création d'un bassin d'orage de 430 m3 permettant de stocker, avant restitution, les eaux pluviales provenant du réseau unitaire du bourg. L'étude menée en 2009 a permis de redimensionner le volume du bassin d'orage par mesures des débits entrant et de surverse sur la station sur une durée d'un mois (entre le 12/09/09 et le 12/10/09).

Ainsi, compte tenu de l'augmentation de 18 000 m² de la surface imperméabilisée (entre 1997 et 2009) atteignant aujourd'hui 90 000 m², pour une pluie de période de retour mensuelle, le bassin d'orage devra avoir un volume de 600 m3.

Néanmoins la restitution de ce volume sur la station nécessite la création d'un nouveau clarificateur. La restitution du flux hydraulique provenant du bassin d'orage provoquerait une augmentation significative de la vitesse ascensionnelle au sein de l'ouvrage qui n'assurerait donc plus son rôle de décanteur. L'implantation des nouveaux ouvrages (bassin d'orage et clarificateur) a été proposée sur la parcelle de la station et sur la parcelle située face à la station d'épuration actuelle.

M. NICOLAS indique alors qu'après la confrontation des différentes solutions techniques présentées par le maître d'œuvre, la Commission a retenu la solution n°3 suivante : création d'un clarificateur de 130 m² et d'un bassin d'orage de 600 m3 sur la parcelle située en face de la station d'épuration. Cette solution est estimée à 1.015.000 € HT.

Concernant le hameau de Fussy, le dispositif actuel de traitement des eaux usées domestiques n'est composé que d'un décanteur. Une nouvelle station d'une capacité de 130 Equivalent-Habitants doit donc être construite, station de type lits plantés de roseaux à 2 étages. Ces travaux sont estimés à 435.000 € HT.

M. FOUCHAULT informe enfin le Conseil que l'ensemble de ces travaux pourra être subventionné par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et par le Conseil Général de Seine-et-Marne.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

- **Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre relative à l'assainissement des communes de JAIGNES et TANCROU : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

M. NICOLAS rappelle au Conseil que par un marché notifié le 27 décembre 2007, la collectivité a confié à la D.D.A.F. de Seine-et-Marne une mission complète de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une station d'épuration ainsi que la création de réseaux d'assainissement dans les bourgs de Jaignes et de Tancrou.

Il ajoute que l'exécution du marché est fractionnée en une tranche ferme (la réalisation de la mission jusqu'à la validation de l'avant projet par le maitre d'ouvrage) et trois tranches conditionnelles :

- Tranche conditionnelle n° 1 (T.C.1) : réalisation de la mission depuis le stade étude de projet jusqu'à l'assistance aux opérations de réception pour une première tranche de réalisation des travaux comprenant la réalisation de la station d'épuration et un certain linéaire de réseau.

- Tranches conditionnelles n° 2 (T.C.2) et n° 3 (T.C.3) : réalisation de la mission depuis le stade étude de projet jusqu'à l'assistance aux opérations de réception pour les deuxième et troisième tranches de réalisation des travaux pour la réalisation de réseaux d'eaux usées.

M. NICOLAS présente alors le projet d'avenant qui concerne :

- la fixation du prix d'objectif des travaux et du mois de référence « m0projet » : 2.696.954,00 € H.T. aux conditions économiques de septembre 2009 (mois de référence « m0projet »).

- l'affermissement partiel de la T.C.1 relative aux éléments de mission Projet et Assistance aux Contrats de Travaux : les incertitudes liées au calendrier d'acquisition du terrain ayant été levées, les études périphériques ont pû être lancées (division parcellaire du terrain, dossier loi sur l'eau et études géotechniques) et il est donc possible aujourd'hui d'affermir cette tranche conditionnelle. Toutefois, elle ne peut être affermie que partiellement en raison de la réorganisation des services de l'Etat en matière d'ingénierie publique. En effet, par courrier du 18 mai 2010, la D.D.E.A. de Seine et Marne a informé la Communauté de communes que compte tenu de cette réforme et du délai de réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre, il ne lui serait pas possible de terminer sa mission mais qu'il s'engage à la réaliser pour les éléments de mission projet (PRO) et jusqu'à la phase d'assistance aux contrats de travaux de la T.C.1.

- ainsi que la prise en compte de la nouvelle dénomination du titulaire : dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) succède depuis le 1er juillet 2010 à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (issue de la fusion D.D.E. et D.D.A.F.).

Il souligne que la tranche conditionnelle peut être aujourd'hui affermie, avec l'accord des deux parties au contrat, uniquement pour les éléments de mission projet (PRO) et assistance à la passation des contrats de travaux (ACT).

Ayant indiqué que le présent avenant permet l'affermissement partiel de la T.C. 1 à hauteur de 16.512,00 € H.T., conformément aux dispositions du marché, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°1.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## Finances

M. FOUCHAULT donne la parole à M. PRUDHOMME.

- **Actualisation du régime indemnitaire des personnels du Pays de l'Ourcq**

M. PRUDHOMME précise au Conseil l'opportunité d'actualiser le régime indemnitaire du Pays de l'Ourcq suite à la parution du décret 2010-854 et de l'arrêté du 23 juillet 2010 modifiant le décret 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité Spécifique de Service (I.S.S.) de la filière technique.

Il propose par conséquent de :

- revaloriser les enveloppes de base (non indexées à la valeur du point d'indice) comme suit : 360,10 € (/356,53 jusque là),

- revaloriser les coefficients de grade : 8 au lieu de 7,5 pour les cadres d'emploi des Contrôleurs et 12 au lieu de 11,5 pour les cadres d'emploi des techniciens supérieurs.

Il précise que cette modification s'applique aux seuls agents des catégorie A et B relevant de la filière technique.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

- **Création d'un poste de technicien territorial pour besoins occasionnels pour une durée de six mois**

M. PRUDHOMME informe le Conseil de l'opportunité de créer un poste de technicien territorial à temps complet pour compléter l'équipe, compte tenu de l'ensemble des programmes et opérations à suivre (construction de l'équipement d'athlétisme, mise aux normes des arrêts de cars, programmes d'assainissement collectif ...).

Il invite alors le Conseil à se prononcer sur cette création de poste pour besoins occasionnels pour une durée de six mois.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.***

## Questions diverses

- **Circle Printers**

M. EELBODE informe le Conseil qu'il a rencontré avec M. FOUCHAULT le directeur du groupe Circle Printers. Ce dernier les a informés de la mise en place d'un nouveau plan social, compte tenu de la dégradation des comptes de l'imprimerie, et lui a proposé de venir présenter au Conseil communautaire, lors d'une prochaine séance, un tableau de la situation de l'entreprise et des enjeux.

M. ELU confirme que, d'après Seine-et-Marne Développement, Circle Printers connaît effectivement d'importantes difficultés financières.

M. EELBODE remarque qu'il il y a des possibilités d'extension et qu'actuellement le groupe met en place une stratégie pour survivre à cette crise. Il ajoute que la direction France du groupe est maintenant installée sur le site de Mary-sur-Marne. Il souligne enfin que, sans rentrer dans les prérogatives des acteurs sociaux, il serait intéressant de rencontrer l'entreprise.

M. ELU remarque qu'ainsi, les délégués communautaire ne connaîtront que le point de vue de la Direction.

M. EELBODE indique qu'il ne s'agira que d'un compte-rendu factuel sur l'évolution du marché et la masse salariale de l'entreprise. Cette vision peut être intéressante.

- **Zone des Effaneaux**

M. EELBODE fait ensuite un point sur la zone des Effaneaux et indique que le Comité syndical Marne-Ourcq a autorisé son Président à signer une nouvelle promesse de vente avec Prologis avec des conditions avantageuses pour le Syndicat mixte en matière de participation à l'électricité. Par ailleurs cette promesse laisse les parties libres de signer ou non.

En réponse à M. ELU, M. EELBODE indique que le raccordement au château d'eau des Effaneaux est terminé.

M. ELU remarque que trois recours sur les six qui ont été faits sont en attente de décision.

Mme GLOAGUEN précise que la nouvelle promesse de vente a été signée le jeudi 21 octobre.

En réponse à ce qu'il a pu lire par ailleurs, M. FOUCHAULT souhaite apporter des précisions sur la convention passée par le Syndicat avec la SAFER qui est le seul montage juridique permettant d'éviter d'être soumis au régime des baux ruraux qui pourrait entrainer une nouvelle indemnisation de l'exploitant en place.

M. MIGEOT remarque que s'il n'y avait pas eu de recours, Prologis serait déjà implanté et il aurait été possible d'accueillir l'usine de transformation du chanvre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 23h05

La Secrétaire de séance,

Mme LE NEEL-FAOUCHER